

Album de timbres page 5



Comité Jean-Martucci sur la langue française page 3



Nouvelles chroniques : Histoire page 7 Qualité du français page 2

JOURNAL SSJ D Volume 4 - Numéro 1 - mars 2004

DE L'ACTION POLITIQUE À LA SSJBM

Conférence de presse sur la perte de terrain subie par l'école française

Le 22 janvier dernier, avait lieu une conférence de presse à la Maison Ludger-Duvernay au sujet de la perte de terrain subie par l'école française au Québec

Quoique le sujet soit plutôt aride, la participation des journalistes a été importante en nombre et en qualité de diffusion. Le sujet a manifestement suscité un très vif intérêt et des discussions fort éclairantes.

Contrairement aux observateurs de la scène montréalaise qui voient le statut de la langue française à Montréal à travers des lunettes roses bonbon, monsieur Jean Dorion, quant à lui, martèle depuis deux années que nos écoles françaises sont en décroissance depuis 1992.

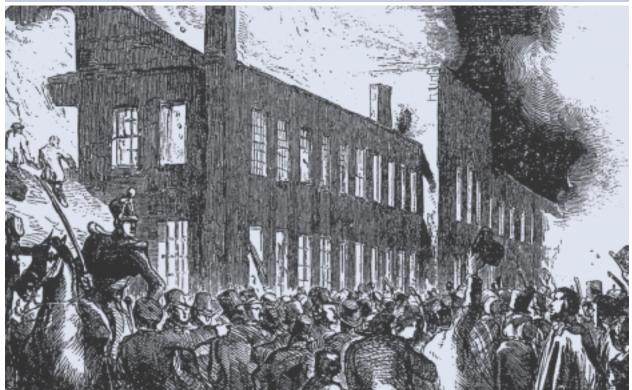
Et le 28 janvier dernier, l'éditorialiste Josée Boileau du journal Le Devoir, accueillait ainsi les conclusions de monsieur Dorion: « Mais la langue du militant Jean Dorion ne doit en rien minimiser les chiffres du sociologue qu'est aussi Jean Dorion. Or, depuis deux ans qu'il souligne la perte de vitesse lente mais inexorable de l'école française, nul n'a pu contredire ses données. » (...) « À ce rythme, le retour à la situation de 1977 sera complet dans 25 ans. » (...) « Le regard d'un Jean Dorion relève donc d'une vigilance qui s'impose. La loi 101 a eu

des mérites exceptionnels; l'autosatisfaction ne doit pas être du nombre. Au gouvernement de suivre à la trace les effets de la loi, ce qui n'est absolument pas fait, et de la corriger au besoin. Vingt-cinq ans, c'est loin, mais c'est demain dans la vie d'un peunle »

Représentation auprès du Conseil supérieur de la langue française

Le 19 février, monsieur Jean Dorion rencontrait les représentants du Conseil supérieur de la langue française. Le CSLF tenait des consultations sur le français, langue de travail. Jean Dorion leur faisait part de l'inquiétude de la SSJBM quant à la situation du français dans les milieux de travail. Par la même occasion, il a proposé des pistes de solution et a réagi à celles suggérées par le CSLF. Ce sujet est traité de façon plus détaillée en page 3.

Le 25 avril 2004, 155^e anniversaire de l'incendie du Parlement du Canada à Montréal



Le 25 avril 1849, les Anglo-montréalais répondaient à l'appel à la violence, lancé par le journal The Gazette de Montréal: «Anglo-saxons, vous devez vivre pour l'avenir; votre sang et votre race sont désormais votre loi suprême. (...) Une foule doit s'assembler sur la Place d'Armes, ce soir, à huit heures. Anglo-saxons, au combat, l'heure est arrivée». **

La rage fut telle que le Parlement du Canada Uni, alors situé Place d'Youville à l'angle de la rue McGill, fut rasé par les flammes. Cet incendie causa la perte d'une bibliothèque française alors unique au monde. L'édifice, qui était aussi utilisé à d'autres fins, fut une perte totale.

Nous savons maintenant, que l'incendie avait été allumé par nul autre que le chef pompier anglais de la ville de Montréal. Pourquoi tant de haine et tant de mépris?

Parce qu'on refusait aux résidents du Bas-Canada (Québec) qu'une indemnité leur soit versée comme ce fut le cas, une dizaine d'années plus tôt, à ceux du Haut-Canada (Ontario), en compensation pour les pertes subies lors de la Rébellion de 1837-1838. Pourtant, des rébellions avaient eu lieu dans les deux Canadas. C'était deux poids, deux mesures! Cette affaire marqua un temps fort de la politique du Canada Uni.

Comme les tribunaux n'en furent jamais saisis, c'est à Lord Grey, alors ministre britannique des Colonies, que revint le dernier mot: « Il ne peut y avoir qu'une opinion sur la culpabilité des hommes qui, pour s'objecter à une loi passée par le gouvernement du Bas-Canada, ont eu recours à des violences d'un caractère si déshonorant. Non moindre est la responsabilité de ceux-là qui, ne serait-ce que par l'imprudence de leur langage, ont contribué à produire la rage populaire d'où ont découlé de si lamentables résultats. » **

Entre 1849 et 1867, le Parlement du Canada Uni (Bas-Canada et Haut-Canada) siégea à différents endroits, jusqu'à ce que la Reine Victoria décrète que le nouveau parlement soit érigé à Bytown, maintenant Ottawa.

Le Parlement du Canada fut inauguré en 1867. Le nouveau pays était alors formé par le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

** Traduction libre.

Une autre page dans le dossier noir du Canada anglais : la SSJBM demande des excuses au Canada, à l'Ontario et à Toronto

En fin d'après-midi, le vendredi 13 février dernier, c'était le branle-bas de combat dans la Maison Ludger-Duvernay, suite à la publication d'un article, paru en première page du journal The Globe and Mail de Toronto. On y décrivait les attaques d'une grossièreté et d'une vulgarité inouies, proférées par l'animateur vedette Conan O'Brien de la NBC de New York.

La presse torontoise surtout a pris la Société d'assaut, rapidement imitée par la presse anglophone de Montréal et suivie de nombreux Québécois outrés et indignés. Ils ont accaparé tous nos circuits téléphoniques.

Toutes ces personnes avaient en commun, d'avoir lu le journal de Toronto ou d'avoir vu l'émission de la télévision américaine, Late Nite with Conan O'Brien enregistrée à Toronto, lors du passage dans cette ville, de son animateur Conan O'Brien.

Sous les applaudissements nourris et frénétiques des spectateurs torontois, Conan O'Brien y présentait un reportage effroyablement raciste, tourné plus tôt au Carnaval de Québec. Ce reportage était une attaque en règle, contre les Québécois et leur langue française. Vers 16h30, la Société émettait le communiqué de presse qui suit.

« Le Président général de la SSJBM, Jean Dorion, demande aux gouvernements, qui ont commandité l'émission de Conan O'Brien sur la ville de Québec, de présenter des excuses aux Québécois.

(suite à la page 2)

De langue, de constitution et de corruption



Dans nos vies quotidiennes, l'information sur les affaires publiques nous arrive généralement en pièces détachées. Emportés par nos multiples activités, nous ne parvenons pas toujours à suivre le fil parfois ténu qui relie ces pièces les unes aux autres. Les analystes qui tentent de nous aider à le faire ont bien mauvaise presse : les bien-pensants les traitent d'idéologues. Car, comme disait un Français, les bien-pensants sont des gens qui sans cesse pensent « biens ». À part cette unique continuité, le petit ordinateur logé entre leurs deux oreilles a été programmé pour ne pas s'attarder plus de vingt secondes sur le même objet.

Pourtant, un lien rattache souvent bien des réalités qui semblent au premier regard disparates et indépendantes les unes des autres. Parlons donc, par exemple, de la filière langue-constitution-corruption.

Langue et constitution

Je ne peux m'empêcher de parler et de reparler du déclin du pourcentage, parmi tous les enfants du Québec, de ceux qui sont scolarisés en français.

Depuis douze ans, à chaque année sans exception, la part des écoles françaises dans les effectifs écoliers du niveau primaire s'effrite. Elle est passée de 90,54 % à 88,58 %, soit une perte de près de 2 % de l'ensemble des effectifs scolaires. C'est énorme. Et le mouvement va s'accélérer.

Le langage froid des chiffres des douze dernières années devrait tempérer quelque peu les éclats triomphalistes du style « La guerre des langues est finie, le français a gagné » qu'on entend souvent retentir jusque dans certains cercles nationalistes.

Or, comme nous l'avons exposé, chiffres à l'appui, dans un numéro précédent du Journal SSJB, sans les effets directs de l'art. 23 de la Charte canadienne des « droits », qui force le Québec a ouvrir l'école anglaise à une multitude de Canadiens des provinces anglaises qui viennent s'installer sur son sol, la part des élèves scolarisés en français dans l'ensemble des effectifs scolaires québécois n'aurait jamais pu diminuer, comme elle le fait depuis douze ans. Elle aurait au contraire augmenté et continuerait de le faire, comme un article de la Loi 101 le prévoyait, avant l'intervention fédérale par l'art. 23.

Dans l'affaiblissement de l'école française au Québec, c'est donc la Constitution canadienne qui est en cause. Par l'art. 23 de sa Charte, imposée de force au Québec par dix parlements majoritaire-

gramme fédéral de commandites de soins de santé pour eux), ils

sont **définitivement** capables de prendre leur mal en

ment anglophones, le Canada anglais s'est octroyé un permis d'angliciser graduellement le Québec! Cet article de sa Constitution il nous le présente comme destiné à protéger les minorités. Mais cette protection imposée de force a pour principal effet d'empêcher le Québec français de se protéger luimême. L'article 23, c'est le racket de la protection!

Constitution et corruption

Tout cela fait partie du genre de pays qu'on tente de vendre aux Québécois depuis le référendum par lequel tant d'entre eux ont indiqué, en 1995, qu'ils n'en voulaient plus. Un pays au sein duquel ils seront une minorité politique toujours plus négligeable, avec une langue toujours plus marginale.

Et c'est là qu'on arrive au programme des commandites. Pour persuader les Québécois d'acheter le citron canadien, il fallait recourir à d'habiles courtiers, indigènes de préférence car les indigènes sont plus familiers avec les points faibles de leurs compatriotes. Le Canada anglais les aurait voulu honnêtes autant que possible, pour que cela coûte moins cher, mais pour parvenir à engager un bon vendeur de camelote, il ne faut pas être trop exigeant sur ce critère. On a donc dû se rabattre sur des firmes de relations publiques et de marketing qui se graissaient généreusement au passage. Sur les deux cent cinquante millions de dollars qu'a coûté le programme, on a perdu la trace de cent millions.

Langue, constitution, corruption, tout se tient!

Jean Dorion

EN FRANÇAIS, NATURELLEMENT!

Mots repaires - Mots repères

par Michelle Desjarlais, Comité Jean-Martucci, **SSJBM**

Vous accueillir d'abord... Puis présenter cette chronique de langue, une chronique marquée au coin de l'inquiétude, sinon de l'urgence. De l'urgence d'agir, de veiller au grain — ou c'en sera fait de notre

le civisme et... le bilinguisme sont garants de la bonne entente. Les patients que voici ne sont pas du tout impatients; ils n'ont aucune idée de leur état de santé (linguistique). Ils **filent** malades, mais

patience. On a cancellé leur appointement sans les prévenir, soit, mais comme à leur arrivée à la clinique externe on a démontré de la bonne volonté, ils sont allés se rasseoir dans leur **chaise roulante**, et ils ont même ponctué d'un **bienvenue** bien senti, les remerciements pancanadiens qu'on leur a servis à cause de leur à-plat-ventrisme. »

Quel charabia! Chacun des mots mis en italique témoigne d'une méconnaissance certaine de la langue. Le français est la langue officielle du Québec. Les enseignants qui signent un contrat de professeurs de français, s'engagent à enseigner CETTE langue. Pas celle de locuteurs qui, par exemple, connaissant bien le sens du mot bienvenue, continuent à se servir de ce mot pour rendre l'expression anglaise « You are welcome ». Trop de nos parfaits bilingues sont parfaitement incompétents en traduction!

Examinons chacun des mots mis en italique. Ce sont des repaires où le sens se dégrade. Ils feront l'objet d'une correction, puis d'explications qui pourraient servir de repères à ceux et celles qui ont le goût d'une langue belle et précise.

- « Et ici, aucune file d'attente: **en fait**, l'attentisme, le civisme et... le bilinguisme sont garants de la bonne entente. Les patients que voici ne sont pas du tout impatients car ils n'ont pas la moindre idée de leur état de santé (linquistique). Ils se **sentent** malades, mais étant **admissibles** sans frais aux soins (non merci, pas de programme fédéral de commandites de soins de santé pour eux), ils sont **certainement** capables de prendre leur mal en patience. On a annulé ou reporté leur rendez-vous sans les prévenir, soit, mais comme à leur arrivée aux **consultations externes** on a montré de la bonne volonté, ils sont allés se rasseoir dans leur **fauteuil roulant**. Et ils ont même ponctué d'un de rien ou je vous en prie ou il n'y a pas de quoi bien senti, les remerciements pancanadiens qu'on leur a servis pour les récompenser de leur à-plat-ventrisme. »
- Actuellement On a prêté ici à l'adverbe français « actuellement » le sens du mot anglais « actually ». En français, « actuellement » signifie en ce moment, au moment où nous parlons, à présent, à l'heure actuelle. Les expressions qui suivent auraient été justes dans le contexte: en réalité, à vrai dire, réellement, vraiment.
- Is filent mal To feel bad, avoir des feelings ou pas, voilà la question! Ou « filer à l'anglaise, filer doux, filer un mauvais coton ». La confusion entre le verbe français filer et le verbe anglais to feel est très fréquente. Ainsi, en français, filer signifie transformer en fil, suivre une personne comme si sa trace devenait un fil pour qui aurait entrepris une

filature. Ou encore, s'en aller, disparaître si rapidement que la formation d'un sillage filiforme pourrait sembler vraisemblable. Pour parler de santé, penser plutôt à aller bien, se sentir bien, se sentir mal en point, ne pas être en forme, se porter comme un charme, ne pas se porter bien.

- Éligibles Du verbe élire. S'il n'est pas question d'élection, penser à admissibles, avoir droit.
- Définitivement Cet adverbe signifie « de façon définitive ». Pour toujours. Fini, réglé. Pour dire qu'on est pleinement d'accord: à coup sûr; absolument, assurément, bien sûr, catégoriquement, certainement, certes, évidenment, incontestablement, indubitablement, nettement, réellement, sûrement, vraiment, sans aucun doute...
- Canceller Ce verbe n'existe pas en français standard. À ranger dans le même tiroir que braker, cruiser, dumper, flipper, freaker, jammer, jacker, jumper, skidder et quelques autres! Abroger une loi; annuler un cours, un rendez-vous; le reporter; biffer; barrer un mot; contremander la réunion; renoncer à sa place, la céder; résilier un contrat.
- Appointements Comme les noms arrhes, fiançailles, funérailles, honoraires, obsèques et quelques autres, le mot appointements n'a pas de singulier. Il désigne une rétribution attachée à un emploi permanent.
- Clinique externe Traduction erronée de l'anglais outpatient clinic. Une clinique est un établissement.
- **Démontrer** L'emploi de ce verbe implique qu'on détient une preuve rigoureuse ou qu'on a fait une expérimentation scientifique. Il n'est pas vraiment synonyme de montrer.
- Chaise roulante Qu'est-ce donc qui distingue le fauteuil de la chaise?
- Bienvenue Terme d'accueil. Si on vient de vous dire merci, le moment de l'accueil est déjà loin derrière vous. Vous pouvez ajouter de rien, il n'y a pas de quoi, je vous en prie, à votre service.

Vos commentaires seraient vivement appréciés mbeaulieu@ssjb.com



langue. Voyons voir... « Et ici, aucune file d'attente: actuellement, l'attentisme,

étant éligibles sans frais aux soins (non merci, pas de pro-LA SSJBM DEMANDE DES EXCUSES

Vu son extrême vulgarité, l'émission rejoindra

(suite de la page 1)

sans doute un vaste auditoire aux États-Unis, a déclaré Jean Dorion. Elle aura le tort de diffuser les préjugés ethniques les plus grossiers qui circulent déjà au Canada anglais, au sujet des Québécois. Or, il semble que le gouvernement du Canada, celui de l'Ontario et la ville de Toronto en soient les commanditaires. Si cela est exact, il s'impose que ces administrations se dissocient immédiatement de l'émission et présentent des excuses aux Québécois qui sont

Dorion. Nous ne demandons pas d'excuses à monsieur Conan O'Brien lui-même, car son émission reflète bien à elle seule le peu de sincérité que l'on pourrait lui attribuer, a conclu le Président

général de la Société.»

indignés par son contenu, poursuit monsieur

À part le Président général de la SSJBM, combien de personnes se sont levées pour dire leur indignation face à ce salissage raciste? Du salissage inspiré par le seul fait que nous sommes de langue française.

Trois jours plus tard, Conan O'Brien présentait des simili-excuses avec la bouffonnerie qu'on pouvait attendre du personnage. Quant aux gouvernements concernés, quelques-uns de leurs dirigeants ont critiqué l'émission, mais nous attendons toujours les excuses officielles.

Il faut sortir du jovialisme linguistique

Journée d'étude statégique

par Suzanne Lachance

Les militants qui luttent pour faire du français la véritable langue commune au Québec gagnerontils leur pari ? En tout cas, certains se préparent à secouer la torpeur dans laquelle s'englue la question depuis quelques années. C'est à la mobilisation qu'invitaient Jean Dorion et Mario Beaulieu, au terme d'une journée d'étude tenue le 22 novembre dernier sur l'état de la langue française .



Les conférenciers invités Josée Legault, Charles Castonguay et Jean Dorion ont livré leur analyse à un auditoire de plus d'une centaine de personnes, constitué principalement de gens d'âge mûr voire vénérable, mais parsemé aussi, malgré la grève des transports en commun qui sévissait en cette journée, de quelques jeunes, preuve vivante que la cause a un avenir.

Josée Legault a dressé un sévère constat du « jovialisme linguistique » pratiqué par le précédent gouvernement péquiste, dont le message a largement été relayé par les médias : le français a fait des progrès, la paix et l'équilibre linguistique ont été atteints. À son avis, Lucien Bouchard a consacré, particulièrement lors du « congrès du miroir » de novembre 1996, la rhétorique anglo-montréalaise basée sur les droits individuels et associant les mesures de renforcement du français à une violation de ces droits.

Le gouvernement Parizeau ayant commandé une étude, en 1995, pour connaître l'évolution de la situation linguistique, elle a rappellé que le rapport Legault-Plourde qui en a résulté a été jugé trop alarmiste, alors que se préparait le discours « bonne-ententiste » du Centaur, en mars 1996. Il a donc été relégué aux oubliettes.

Il relevait pourtant certains reculs qu'on n'a jamais cherché à renverser, nonobstant le « bouquet de mesures » offert par Lucien Bouchard aux militants les plus revendicateurs pour les calmer.

Selon Josée Legault, ces derniers ont d'ailleurs fait les frais d'une campagne de dénigrement en

Un cachet historique pour vos réunions...et vos réceptions!

règle de la part des hautes instances du parti, qui les ont affublés d'étiquettes peu flatteuses « purs et durs, radicaux, extrémistes. »

Il faut sortir du jovialisme, a-t-elle dit et se remettre à faire des études qui mèneront à des mesures de renforcement, voire assurer la prééminence de la Charte de la langue française sur d'autres lois.

Charles Castonguay dénonce depuis longtemps le problème de comparabilité des données linguistiques fournies par Statistiques Canada. Les raisons de cette manipulation, selon lui : rassurer les Québécois sur la situation de la langue française, la langue étant l'élément mobilisateur de la cause souverainiste.

La préoccupation de l'organisme est clairement politique et non scientifique, a-t-il claironné. Il a cité en exemple l'incidence sur les réponses apportées par les groupes linguistiques, du regroupement des questions, de leur séquence et de la préséance d'une langue sur l'autre dans les questions posées. Progressivement, au cours des années, les travaux de « bonification » du questionnaire ont amené la langue française à faire des bonds dans les réponses. Mais, s'est-il demandé, le progrès observé est-il réel ?



Tout en soulignant les efforts soutenus du Québec pour intégrer les nouveaux arrivants à la majorité, M. Castonguay a déploré qu'on n'y fasse pas d'étude pour mesurer les progrès. Il a invité les militants à prendre la parole, dénonçant le silence ambiant autour de ces questions depuis quelques années. « Il y va de la qualité de l'utilisation de nos impôts. Nous avons le droit d'exiger une utilisation maximale de la langue française au Québec », a-t-il conclu.

Jean Dorion a décrit, au cours de l'année 2002, des phénomènes peu connus, tant de la part de la population que des autorités politiques, sur la part respective d'effectifs scolaires des deux groupes linguistiques. Jean Dorion a attribué le déclin de la part du français à plusieurs facteurs, notamment à



l'introduction de la clause Canada qui a augmenté considérablement les contingents anglophones. « Il faut combattre le virus mortel introduit par Pierre-Elliott Trudeau dans la Charte canadienne des droits, en revendiquant le concept de territorialité linguistique, comme cela existe dans d'autres pays », a-t-il indiqué en substance.

Lors des ateliers, les participants ont clairement exprimé leur satisfaction de voir la question linguistique revenir au cœur du militantisme politique. Les moyens proposés pour corriger les reculs observés variaient, allant de l'indépendance à la promotion de la fierté de la langue française, l'application de la loi 101 au cégep, en passant par l'utilisation de la fiscalité, l'affichage obligatoire dans au moins deux ou trois langues en plus du français prédominant, sans oublier la dénonciation des cas de mauvais traitement du français.

L'inaction du gouvernement péquiste ayant mené deux ateliers à proposer la création d'un nouveau parti, le Président de la SSJBM, Jean Dorion, a rapidement écarté cette idée, invoquant que « Dieu ne veut pas la mort du pécheur mais sa conversion! ». Il a chaleureusement été applaudi par une salle majoritairement acquise au Parti québécois.

Ne niant pas la déception causée par le désintérêt du précédent gouvernement à l'endroit de la question linguistique, Jean Dorion a dit espérer tout de même créer un rapport de force assez puissant pour forcer la main de quelque gouvernement que ce soit. Il compte notamment sur l'intérêt que ce vaste champ d'étude offre aux chercheurs, ainsi que sur la force des convictions et le pouvoir de persuasion des militants.

Avis aux intéressés, cette journée d'étude n'est qu'une étape vers l'établissement d'une nouvelle coalition pour succéder au défunt Mouvement Québec Français. Des groupes de travail se forment pour entreprendre de multiples actions, dont une campagne de promotion du français langue commune. Les premiers pas d'une tournée des universités et des cégeps seront franchis les 24 et 25 mars par la tenue d'un kiosque dans le cadre de la Semaine du français de la FAÉCUM, au rez-dechaussée du Pavillon Jean-Brillant de l'Université de Montréal.

CONVENTION DE LA POSTE - PUBLICATIONS 40009183 RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉ AU CANADA AU SERVICE DES PUBLICATIONS 82 SHERBROOKE OUEST MONTRÉAL QC H2X 1X3

courriel: mbeaulieu@ssjb.com



Maison Ludger-Duvernay 82, rue Sherbrooke ouest Montréal

 Nos salons pourront être aménagés selon vos besoins pour accommoder jusqu'à 150 personnes.

 Nos salons donneront très fière allure à vos activités; nos tables, chaises et fauteuils rencontreront vos critères de confort, quelle que soit la taille de votre groupe.

 Nous pouvons répondre à vos besoins en son et éclairage et, en sus de nos prix, nous pourrons vous approvisionner en café, eau, boissons gazeuses.

Toutes taxes incluses, nos prix sont très compétitifs!

semaine	soir et fin	salon
le jour	semaine	salle
100 \$	250 \$ + 20 \$ /h	Jacques-Viger (notre photo)
75 \$	175 \$ + 20 \$ /h	Lionel-Groulx
75 \$	175 \$ + 20 \$ /h	LODavid
150 \$	300 \$ + 20 \$ /h	deux de ces salons
200 S	450 S + 20 S /h	les trois salons

40 \$ jour ou soirée, pour petite salle de travail ou de rencontre

Nous sommes à deux pas du métro et près de tout ! Renseignement supplémentaire: (514) 843-8851





Faire du français la langue commune des milieux de travail montréalais

par Mario Beaulieu

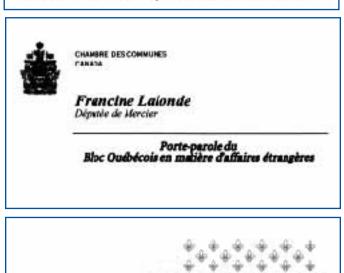
Le milieu du travail constitue, avec le milieu scolaire, le lieu privilégié d'intégration linguistique, puisqu'il est généralement l'endroit où un individu passe la majorité de son temps, à l'extérieur de son domicile. Faire du français la véritable langue commune en milieu de travail est un objectif fondamental de la Charte de la langue française. Comme c'est le cas pour la langue officielle de la plupart des États, au Québec, le français devrait être le moyen de communication « interlinguistique ». Il aurait alors le statut de langue nationale. Le français serait alors utilisé non seulement par les francophones pour communiquer entre eux, mais il servirait aussi de moyen de communication entre Québécois de langues maternelles différentes.

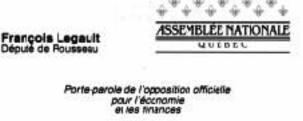
Il arrive fréquemment qu'on utilise le contexte de la « globalisation des marchés » pour justifier l'usage envahissant de l'anglais dans l'espace public québécois. Mais c'est justement le contexte de la mondialisation qui rend le combat pour la diversité culturelle plus d'actualité que jamais. Le combat du Québec français s'inscrit dans un mouvement universel contre l'uniformisation des cultures et contre la réduction des particularismes nationaux au rang de simples marchandises. Dans les années soixante, il s'inscrivait dans le contexte international de la décolonisation et de l'affirmation du droit à l'auto-détermination des peuples.

La mondialisation ne justifie en rien l'invasion du bilinguisme institutionnel systématique anglais/français à l'intérieur du territoire québécois. La mondialisation ne justifie en rien le recours à l'anglais entre Québécois de langues diverses dans les milieux de travail, dans les entreprises (bureaux, usines, ateliers ou services) et dans les commerces. Le problème ne réside pas dans le fait que des emplois nécessitent l'usage de l'anglais ou d'autres langues dans les communications avec l'extérieur du Québec. Le problème c'est qu'à l'intérieur même du Québec, de plus en plus d'entreprises exigent la connaissance de l'anglais pour transiger avec col-









lègues, clients ou fournisseurs, surtout à Montréal ou dans les autres régions linguistiquement mixtes.

L'évolution de la situation du français langue de travail

Les iniquités linguistiques qui existaient avant les années soixante dans le secteur du travail sont difficiles à imaginer aujourd'hui. Au Québec, et plus particulièrement à Montréal, l'anglais était la langue des affaires aux échelons moyens de l'industrie de fabrication, la seule langue de travail aux échelons supérieurs et, dans de nombreux cas, « les francophones des échelons inférieurs sont obligés, eux aussi, d'utiliser l'anglais comme langue de travail » (rapport de la Commission Laurendeau-Dunton, 1969). Cette situation prévalait fréquemment même dans les régions presque entièrement francophones. C'est pourquoi l'énoncé de politique qui donna naissance à la Charte de la langue française (livre blanc, mars 1977) faisait du droit des Québécois de travailler en français une « question de justice sociale ».

La commission Gendron (1972) proposait deux étapes principales dans le processus de francisation. La première visait à faire du français la langue de travail en milieu francophone et la seconde, à en faire la langue commune. Les auteurs de la Loi avaient compris qu'à Montréal surtout, il était illusoire de penser atteindre le premier objectif si on n'atteignait pas le second. C'est une condition essentielle à l'inclusion de tous les citoyens du Québec dans un espace civique partagé. Et de ce fait même, c'est aussi une condition fondamentale pour assurer l'avenir du français au Québec. Cela est encore plus vrai dans la région montréalaise, qui accueille 85 % des immigrants au Québec.

La langue de l'insertion socio-économique est l'un des principaux déterminants des choix linguistiques qu'effectuent les immigrants dans leur nouvelle société. De fait, les travaux de Pierre Serré (L'Action nationale, septembre 2003) et de Charles Castonguay montrent qu'il y a une forte corrélation entre les transferts linguistiques des allophones et la langue utilisée au travail.

Le français n'est pas la langue commune de tous les milieux de travail ...

L'usage du français dans les milieux de travail francophones semble avoir fait des progrès remarquable puisque, selon le recensement de 2001, 92 % des francophones de l'ensemble du Québec et 88 % des francophones de la RMR affirment travailler le plus souvent en français. Cependant, il est difficile de connaître précisément le sens donné par les travailleurs à la question du recensement. Les études antérieures au recensement indiquaient par exemple le même pourcentage (88 %) pour la RMR en 1979, dont 36 % affirmaient travailler en français de 50 % à 89 % du temps, et 52 % affirmaient travailler en français 90 % du temps et plus.

Pierre Bouchard (2002, Revue d'aménagement linguistique), chef du service de recherche de l'OQLF, cite une étude de l'OQLF qui montre que « la plupart des travailleurs des petites entreprises estiment travailler en français à l'intérieur de l'entreprise et ce, même s'ils affirment devoir utiliser l'anglais avec des clients ou des fournisseurs. Pour eux, la langue anglaise est la langue des affaires et ça leur apparaît normal : ils ne s'en formalisent pas. » M. Bouchard en conclut qu'en « contexte bilingue, il paraît évident que le français ne s'impose pas comme langue commune, et ce, malgré tous les efforts de francisation consentis. »

Parallèlement, selon le professeur Charles Castonguay de l'Université d'Ottawa, « Le rayonnement de l'anglais comme langue principale de travail à Montréal domine largement celui du français. Le nombre de Montréalais qui travaillent principalement en français dépasse de 27 295 l'effectif des travailleurs francophones, alors que le nombre de ceux qui travaillent principalement en anglais excède de 136 832 celui des travailleurs anglophones, soit un surplus cinq fois supérieur à celui du français. » (L'annuaire du Québec, 2004). Il relève que les francophones qui travaillent principalement en anglais (82 411), sont presque deux fois plus nombreux que les anglophones qui travaillent principalement en français (45 593).

Les données de 2001 indiquent que moins de la moitié des allophones (45 %) travaillent le plus souvent en français (40 % travaillent le plus souvent en anglais). Ces données nous paraissent très préoccupantes.

Des pistes de solution

Bien que la question linguistique soit aujourd'hui un sujet tabou et que la rectitude politique dicte un optimisme quasi inconditionnel, ces données sont

difficiles à interpréter comme un signe de progrès. Même l'éditorialiste de La Presse, André Pratte semblait perplexe : « On doit néanmoins s'interroger sur le fait que, 25 ans après l'adoption de la loi 101, un si grand nombre d'immigrants, au moins dans les premières années, travaillent en anglais au Québec. » Paule Des Rivières, éditorialiste au Devoir, invoquait la nécessité d'agir: « dans ce domaine [la francisation des milieux de travail], le surplace n'est pas une option. Il faut avancer. Les dernières données fédérales confirment que les mesures volontaires proposées par la commission Larose ne sont pas suffisantes. Les recommandations sur la langue de travail constituaient le maillon faible du rapport sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. »

Pourtant, il existe une multitude de solutions, dont certaines sont présente dans l'actuelle Charte de la langue française et ne demandent qu'une volonté politique pour être mises en oeuvre. Selon la commission Larose (2002), les crédits alloués à l'application de la Charte de la langue française sont de 40 % inférieurs à ce qu'ils étaient en 1980-1981 en dollars constants.

Renforcer le rôle moteur de l'Administration publique et de ses réseaux

Il est sans doute difficile d'inciter les entreprises à utiliser le français comme langue commune à l'intérieur du Québec, si le gouvernement et ses organismes ne le font pas eux-mêmes. C'est pourquoi, initialement, la Charte de la langue française exigeait l'unilinguisme français dans les communications de l'Administration publique avec les personnes morales. Cette pratique avait un impact direct sur l'usage du français par les entreprises à l'intérieur du Québec. Cette mesure a été abolie par la loi 86 de Claude Ryan. Cependant en 2002, la loi 104, par son art. 16, rétablissait l'usage exclusif de la langue officielle dans les communications écrites de l'Administration avec les autres gouvernements et avec les personnes morales établies au Québec. La première étape pour que l'Administration devienne exemplaire serait d'appliquer cet article 16 de la loi 104 qui, pour des raisons nébuleuses, n'est toujours pas en vigueur.

La langue commune des services publics aux individus

Les services de l'administration publique devraient avoir des balises définies opérationnellement afin de favoriser l'usage exclusif du français dans les communications internes au Québec. Un principe de base en la matière devrait guider la politique linguistique : toute personne résidant au Québec devrait être présumée connaître le français. Nul employeur ne devrait donc pouvoir s'arroger le droit d'exiger la connaissance ou l'usage de l'anglais, par exemple sous prétexte que certains de ses clients ou fournisseurs québécois sont anglophones. Des exceptions à la règle générale, pour des motifs culturels ou humanitaires, sont concevables, mais elles devraient être limitées et encadrées.

Si les services publics rendus aux nouveaux citoyens sont systématiquement bilingues, ceux-ci comprendront qu'ils sont dans un État bilingue. Dans le contexte canadien et nord-américain, le français risque alors d'être perçu comme une langue utile mais non nécessaire. Selon une étude citée par Marc V. Levine (1977), on peut encore travailler et vivre normalement à Montréal, en n'utilisant à peu près jamais la langue française.

En ce qui a trait aux individus, la loi 101 prescrivait simplement que toute personne a le droit de communiquer en français avec l'administration publique. En ne balisant pas davantage l'usage de l'anglais avec les individus, elle laissait à l'État toute latitude pour mettre en oeuvre un bilinguisme officieux dans les services publics, à tous les niveaux et pour tous les citoyens. Elle allait donc bien au-delà de ce qui aurait été nécessaire pour assurer des services institutionnels en anglais à la communauté anglophone.

Une politique gouvernementale adoptée en 1996 prévoit que le personnel de l'Administration s'adresse d'abord en français au public, au téléphone ou en personne. Une foule d'autres applications règlent l'utilisation du français dans les documents écrits et dans les communications orales.

Cependant, il semble que cette politique ne permette pas de baliser adéquatement l'usage de l'anglais. Par exemple, en ce qui a trait aux messages téléphoniques sur les répondeurs, Gérald Paquette de l'OQLF relevait récemment que certains ministères et organismes accordent une place importante aux messages en anglais, d'autres lui

(suite à la page 5)

accordent une place moins importante et finalement quelques autres n'utilisent que le français.

Comme pour tout autre point de la politique et tout texte de la Charte, on est en droit d'attendre des ministères et organismes qu'ils favorisent l'emploi du français comme langue commune des communications publiques. Pour atteindre cet objectif, il faudrait selon nous faire beaucoup plus que simplement demander aux ministères et organismes d'adopter un politique particulière.

Le règlement et la loi devraient être amendés afin que les seuls organismes qui soient déclarés habilités à donner systématiquement des services en anglais aux personnes morales et aux individus soient ceux qui détiennent le statut linguistique prévu par l'article 29.1 de la Charte de la langue française, c'est-à-dire ceux qui desservent une véritable majorité anglophone.

Rétablir le caractère obligatoire de certification des entreprises et améliorer les programmes de francisation

La certification des grandes entreprises ne semble pas, bien souvent, susciter une grande collaboration. Dans le rapport Grant (1997) on cite une étude qui indique que le caractère volontaire d'un programme fait que 80% des entreprises ont choisi de ne pas donner suite aux demandes de corrections formulées par l'Office. De simples mesures incitatives ne suffisent donc pas.

Il serait important de rétablir l'obligation pour les entreprises d'obtenir un certificat de francisation dans un délai précis, y compris pour les entreprises de moins de 50 employés. Il est certain que la mise en oeuvre d'une telle mesure implique des ressources considérables. Toutefois, des mécanismes pourraient être mis en place pour alléger le processus en fonction des contraintes matérielles. Par exemple, des certificats temporaires pourraient être émis, et faire l'objet de vérification à partir de secteurs ciblés.

Le gouvernement du Québec dispose déjà d'un outil qui pourrait être d'une grande efficacité pour atteindre l'objectif de francisation des milieux de travail. Il s'agit de la politique d'achat du gouvernement. L'article 22 de cette politique prévoit que l'Administration n'accorde aucun contrat, subvention ou avantage à une entreprise qui contrevient au programme de francisation de l'Office. Comme le suggère le CSLF, cette politique devrait être rigoureusement appliquée et étendue aux organismes municipaux et scolaires, aux cégeps et universités et aux organismes de services de santé et de services sociaux.

Contrer efficacement l'exigence indue de l'anglais dans les offres d'emplois

Les doléances relatives à une exigence injustifiée du bilinguisme dans un poste devraient pouvoir être acheminées aux autorités compétentes au moyen de mécanismes autres que la formulation d'une plainte d'un employé contre son employeur. Les articles 45 et 46 de la Charte (qui gèrent cette question) sont, à toutes fins utiles, inapplicables : naturellement, les employés se refusent à faire des plaintes par crainte de représailles. Il serait opportun d'ajouter expressément aux mandats de l'OQLF celui d'enquêter d'office sur le respect du droit de travailler en français, notamment en vertu de l'article 46 (exigences linguistiques à l'embauche) et de l'article 45 (embauche interne).

Renforcer l'éducation et la formation professionnelle en français

Plusieurs mesures pertinentes ont été proposées pour améliorer la qualité de l'enseignement du français et à le généraliser dans les secteurs technologiques et spécialisés. Toutefois nous considérons qu'il faut d'abord nous assurer que l'enseignement public en français dans son ensemble ne décline pas, comme l'ont démontré les travaux de Jean Dorion.

De plus, l'enseignement collégial est une voie majeure d'intégration à l'emploi. Or depuis que les premiers « enfants de la loi 101 » sont parvenus au niveau collégial en 1989, leur propension à choisir le cégep français a diminué radicalement. Ainsi, près de la moitié des « enfants de la loi 101 » choisissent de fréquenter les cégeps publics ou privés anglais, alors que bien moins de 1 % des jeunes allophones qui ont fréquenté l'école anglaise choisissent les cégeps français (ce dernier chiffre en dit long d'ailleurs sur le prestige d'une éducation postsecondaire française au Québec!). À moins d'un revirement majeur, cette tendance mettra en péril les progrès déjà insuffisants de l'inclusion linguistique des nouveaux arrivants. Il apparait donc essentiel de modifier la Charte de la langue français afin d'appliquer les critères d'accès à l'école publique française au niveau collégial.

Les timbres de la SSJBM 60 ans d'histoire

Le 18 février 2004 avait lieu à la Maison Ludger-Duvernay, la remise officielle de l'album de collectionneur « Les timbres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (1924-1997) », par l'auteur, monsieur Lionel Laurens, au président général Jean Dorion.

En 1933, en prévision des fêtes du centenaire de la fondation de la SSJBM, le chef de secrétariat d'alors, le notaire Alphonse de la Rochelle proposait, à notre gouvernement fédéral, de réaliser une série de timbres historiques, rappelant les personnages de notre histoire nationale. Bien sûr, la poste canadienne refusa ce projet. Un tel refus n'allait pas freiner la ténacité et la détermination des membres de la SSJBM qui, à leurs frais, avaient déjà commencé à réaliser leur projet depuis plusieurs années.

Ainsi, entre 1924 et 1997, la Société a honoré environ une cinquantaine de personnes qui ont jalonné l'histoire de la Nouvelle-France et de la vie française en Amérique.

Pression politique des militantes féministes de l'époque? Entre 1940 et 1959, neuf femmesont été saluées par un timbre historique, un bon quart de siècle avant l'Année internationale de la femme... Ces timbres ont aussi commémoré des anniversaires, des lieux, de même que certains événements marquants de notre histoire.

De tout temps préoccupée par la transmission et l'enseignement de notre histoire, la SSJBM a été à l'origine de multiples activités pédagogiques, l'émission de ces timbres historiques n'étant qu'un exemple parmi d'autres. La SSJBM est reconnaissante à l'auteur Lionel Laurens d'avoir eu l'idée de proposer une sorte de recensement de nos timbres historiques, accompagné chacun d'une brève notice.

Cet album, de même qu'une grande partie des timbres qu'il présente, seront bientôt en vente à notre boutique du 82, rue Sherbrooke ouest. Pour renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au (514) 843-8851.

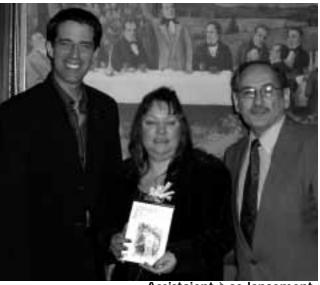


La SSJBM accueille l'auteure Marguerite Paulin

Le mardi 17 février, avait lieu à la Maison Ludger-Duvernay, le lancement du volume **René Lévesque, une vie, une nation,** oeuvre qui trouvera sa place dans la collection Les grandes figures auprès de Félix Leclerc, Louis-Joseph Papineau, Maurice Duplesses, biographies de la même auteure.

Avec sa collection Les grandes figures, l'éditeur XYZ propose des récits biographiques de personnes qui ont marqué notre histoire, mais dans une forme vulgarisée et facile d'accès.

Animatrice de l'émission Le quai des partances à Radio Centre-Ville, Marguerite Paulin a été chargée de cours pendant dix années à l'université McGill et elle a aussi enseigné au niveau collégial.



Assistaient à ce lancement,
André Boisclair, député de la circonscription de
Gouin et Jean Dorion,
président général de la SSJBM, que nous
apercevons ici en compagnie de l'auteure,
madame Marguerite Paulin.

Le Prix Mérite en histoire

Afin de récompenser les élèves de Montréal et des environs, qui atteignent des résultats exceptionnels à l'examen d'histoire du ministère de l'Éducation, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal lançait, en 1992, un concours couronné par le **Prix Mérite en histoire**.

De concert avec la Fondation du Prêt d'honneur et la Fondation Guy-Vanier, la SSJBM offre, chaque année, deux (2) prix de 500 \$, dix (10) paires de laissezpasser avec privilèges pour assister au Grand spectacle de la Fête nationale et plusieurs autres prix.

Notons que tous les élèves, qui obtiennent une note parfaite, reçoivent un certificat attestant leurs excellents résultats en histoire. Mais, pour être éligibles à ce concours, les élèves doivent s'inscrire à l'aide d'un formulaire. Tant les élèves méritants de 2002 que

ceux de 2003 recevront leur prix en 2004. Le tirage aura lieu le vendredi 11 juin 2004, à la Maison Ludger-Duvernay.

Attribué annuellement, le Prix Mérite en histoire veut encourager les élèves à continuer de s'intéresser à leur histoire nationale. Et puis, qui sait? Peutêtre les jeunes de la quatrième secondaire partageront-ils un jour, la devise des membres du Conseil général de la SSJBM qui ont créé ce prix : « Pour comprendre le présent, il faut connaître le passé. »

Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec madame Irène Morin, responsable du concours, au numéro sans frais 1-877-650-6471 ou avec madame Sonia Bouchard au numéro (514) 843-8851.

Des départs douloureux

L'hiver a endeuillé plusieurs de nos familles. Parmi les membres du Conseil général, nous avons perdu monsieur Yves Sabourin qui terminait un deuxième mandat. Il avait occupé les postes de secrétaire général, puis de 2e viceprésident de la Société après avoir présidé la section Louis-Riel (pointe Est de l'île de Montréal). Il a beaucoup oeuvré, entre autres, à la sauvegarde de nos archives. Ses funérailles ont eu lieu le 14 février en l'église Notre-Damedes-Victoires de Montréal. Fidèle ami, monsieur Gilles Rhéaume, ex-président de la SSJBM, a prononcé son éloge funèbre. Douze membres de la SSJBM, arborant le fleurdelisé et formant une haie d'honneur, ont salué leur compagnon une dernière fois.

Monsieur Jean-Marie Cossette, ex-président, a eu la douleur de perdre son frère et monsieur Guy Bouthillier, ex-président, a perdu sa conjointe, madame **Jocelyne Dion**.

Militante très fidèle et très active, Jocelyne Dion nous a quittés le 1^{er} février dernier. Le choc a été d'autant plus cruel que la perte est survenue subitement et à un moment de la vie où il est beaucoup trop tôt pour quitter les siens. Les funérailles ont eu lieu le 4 février dernier, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Un travail exemplaire de francisation

Femme de talent et de passion, Anne-Marie Boucher tient son grand projet à bout de bras et de volonté:

- un spectacle, La chanson et la poésie rendent hommage à la langue, qui a eu lieu samedi le 20 mars 2004, Journée de la francophonie
- un disque, Langue Atout, dont elle a créé les paroles et la musique, qui a été réalisé par Jean-Pierre Gagné
- un Guide pédagogique qui accompagne le disque et qui fournit aux professeurs, diverses façons d'aborder ces chansons en classe d'enseignement du français langue seconde
- une fondation, Le français àcoeur, pour léguer un héritage aux générations futures de professeurs de français

Mais qu'est-ce donc qui dynamise tant Anne-Marie Boucher? « La langue, dit-elle est un objet d'apprentissage en soi mais aussi le véhicule par lequel se font tous les apprentissages. (...) Quant au coeur, il est intimement lié à la didactique. Ce qui est didactique est affectif et cela est encore plus vrai en ce qui concerne la langue. Il est attendrissant de voir un parent faire découvrir des mots et des phrases à ses jeunes enfants. (...) Pour enseigner la langue, il faut la connaître, l'aimer assez pour vouloir la partager avec d'autres.»

Partager sa langue avec d'autres? C'est bien ce que Anne-Marie Boucher a fait samedi le 20 mars avec son spectacle La chanson et la poésie rendent hommage à la langue, qui a eu lieu à l'Auditorium du Collège Maisonneuve. Porte-parole et marraine de l'événement, Angèle Coutu animait la soirée.

Partager sa langue avec d'autres? Anne-Marie Boucher a plus d'un tour dans son sac! Parmi ses interprètes, elle a choisi quelques chanteurs et chanteuses, dont la langue maternelle est autre que le français. Elle les a incités et bien préparés à exprimer notre langue correctement. Ces interprètes ont fait valoir des chansons qui abordent notre langue sous des aspects variés. Et que voilà un beau modèle d'intégration à notre langue commune et au Québec!

Comme elle le dit si bien, Anne-Marie Boucher est animée par deux fils conducteurs: la langue et le coeur!

Mais qui donc est Anne-Marie Boucher?

C'est une pédagogue dont la carrière s'est déroulée dans l'enseignement. Mentionnons, entre autres, la formation des maîtres dans toutes les universités canadiennes, l'enseignement du français langue seconde, la formation continue. Elle a aussi été responsable de l'École de français de l'Université de Montréal. Tous les étés, cette école accueille plus de 6 000 étudiants, venus de partout au monde pour apprendre notre langue.

C'est avec une main de fer dans un gant de velours qu'elle a atteint son grand objectif.

Très estimé de tous, très fidèle et très constant militant pendant au moins seize années, **Léopold Simoneau** se rendait de Laval à la Maison Ludger-Duvernay, à chaque semaine sans exception, pour préparer la revue de presse en particulier. Il formait un très vaillant trio avec son épouse Denise et leur amie, madame Spailier. Il est décédé le 25 décembre 2003 à l'âge de 78 ans et ses funérailles ont eu lieu en l'église Saint-Gilles de Pont-Viau, Le président général, monsieur Jean Dorion, y assistait, ainsi que plusieurs autres membres de la SSJBM. Ses grandes qualités de bénévole seront regrettées de tous

Plusieurs l'ont probablement connue car, pendant plus de vingt années, madame Marguerite Lazure a été le sourire et l'accueil de la SSJBM, tant à la Maison Ludger-Duvernay qu'au Monument national, boulevard Saint-Laurent, dont elle a connu les dernières années d'existence avant la vente de l'édifice. Une autre mémoire qui a disparu!

Pendant plus de vingt ans secrétaire de direction auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New York, madame **Angéla Landry** avait acquis une expérience exceptionnelle de travail à l'étranger. Pendant plusieurs années, elle a offert bénévolement sa grande compétence au

bureau de plus d'un Président général de la SSJBM. Ceux et celles qui l'ont connue rappellent que madame Landry se présentait à la Maison Ludger-Duvernay, tous les lundis avec la régularité d'une horloge.

Comédien bien connu et membre fondateur du rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), monsieur **Yvon Thiboutot** nous a quittés à l'âge de 66 ans. Il a été emporté par une maladie qu'il combattait depuis plusieurs années.

Tout en menant rondement sa carrière de comédien, il était très engagé socialement et politiquement depuis sa jeunesse. Il a aussi milité au sein de l'Union des artistes, y assumant la fonction de secrétaire général, en plus de s'investir dans le syndicalisme. Il a enseigné au Conservatoire d'art dramatique du Québec pendant une trentaine d'années.

Pour ceux et celles qui ont connu et aimé Yvon Thiboutot et aussi en hommage à son engagement, la SSJBM a accepté avec plaisir d'organiser une soirée d'adieu à la Maison Ludger-Duvernay, le lundi 8 mars 2004.

Chacune des ces personnes disparues sera regrettée. À toutes les familles éprouvées, la SSJBM offre ses plus sincères condoléances.

Hommage à la chanson française,

un retour sur notre soirée du 6 décembre 2003

Révélation de la soirée, la soprano Dorothée Vallée a charmé l'auditoire par sa magnifique prestation, son aisance remarquable et la qualité exceptionnelle de sa voix. Le couple professionnel qu'elle formait avec son collègue le ténor Georges Coulombe, a ébloui tous les invités.

Chaleureusement aménagés pour l'occasion, nos salons Jacques-Viger et Lionel-Groulx respiraient le charme et la gaieté, sous l'effet saisissant des vitraux illuminés. Très délicate attention d'une personne anonyme, des iris versicolores — notre emblème — ornaient nos tables. « Je regarde cela et c'est irréel, on se croirait en 1900, » commentait un invité, monsieur Alain Gadbois.

Nos artistes Dorothée Vallée et Georges Coulombe, l'animateur Marcel Brouillard de même que la pianiste Claudette Monast nous ont généreusement offert leur talent, leur énergie et quarante-cinq minutes supplémentaires de chansons françaises. Soulignons qu'une partie de la vente des livres et des disques a été offerte en dons à la SSJBM.

Par un magnifique tour de force, nous avons réussi à asseoir environ cent quarante personnes. Nos artistes ont beaucoup apprécié l'atmosphère détendue de la salle. Nous avons reçu de multiples commentaires fort élogieux. Nous avons constaté à quel point la chanson française était appréciée et trop peu entendue. Il est d'ailleurs dans l'intention de la SSJBM d'être très attentive à ce besoin, qu'il s'agisse de chanson, de poésie ou de théâtre.

Choisi pour nous, le répertoire de la soirée comprenait de grands textes d'ici, des chansons gaillardes, des intrusions politiques, des grands airs lyriques. Et aussi de vieilles mélodies toujours présentes dans nos mémoires, des ballades racontées et interprétées par des animateurs dont la charisme a été remarquable.

Le très grand succès de notre soirée tient au travail acharné de nos bénévoles et à leur volonté de réussir. C'était une réalisation du Comité Jean-Martucci, dirigé par Mario Beaulieu. et de la section René-Lévesque.



L'animateur Marcel Brouillard



Marcel Brouillard, Dorothée Vallée et Georges Coulombe entourent Jean Dorion et son épouse Hiromi Tsunezuka.



La révélation de la soirée, la chanteuse Dorothée Vallée



Georges Coulombe chante en s'accompagnant au piano

ET QUELLE HISTOIRE!

Tout à fait dans la tradition de la Société, nous débutons une chronique sur l'histoire et nous la souhaitons la plus éclairante possible.

Pourquoi? Parce qu'en général, nous avons la critique facile, voire même méprisante, à l'égard de nos ancêtres et de notre passé. Parce que la propagande insidieuse qui a entaché notre histoire est déroutante, il est souvent difficile de discerner le vrai du faux. Et c'est pire pour quiconque a été privé d'un enseignement adéquat de l'histoire. Il en résulte hélas, une connaissance tronquée, voire même une ignorance.

Faire valoir le mérite exceptionnel de ceux et celles qui ont bâti notre pays à bout de bras, d'entêtement et surtout d'audace, telle est notre préoccupation.

Afin d'illustrer le sens de notre démarche, voici en vrac quelques extraits d'un texte de l'historien Gustave Lanctôt, bien connu pour avoir traqué ce qu'il nomme les «faussetés et les faussaires» de notre histoire. C'est un exemple parmi d'autres et espérons qu'il vous donne le goût d'en savoir davantage.

La démocratie en Amérique du Nord aurait fait ses premiers pas en 1657, à Québec, en Nouvelle-France

- Voici bien dans l'histoire de la Nouvelle-France, un fait extraordinaire: celui de l'existence d'un Conseil électif administrant une colonie française en plein dix-septième siècle, sous le plus absolu des régimes. Voilà, cependant, ce que fut en toute exactitude, le **Conseil de Québec**, établi en Nouvelle-France par arrêt de Louis XIV **en 1657**. Une telle institution mérite, à coup sûr, qu'on s'y arrête et qu'on étudie son origine et son fonctionnement.
- De plus, nos ancêtres ont même devancé le système soviétique en élisant, sous les instructions de Maisonneuve, leurs capitaines de milice, à Montréal **en 1663**. Ils ont également précédé les Américains, qui s'imaginent avoir inventé le système de l'élection des juges par le peuple. Car, **en 1665**, les citoyens de Montréal élisaient au scrutin cinq juges de police, et les citoyens de Québec, en 1673, nommaient trois échevins avec attributions judiciaires
- Il est vrai que ces innovations ont dû disparaître par la suite devant la volonté royale, mais le mérite leur reste quand même d'avoir inauguré, il y a **trois siècles et demi**, des institutions qui passent de nos jours pour des nouveautés audacieuses.
- Aujourd'hui, qu'il suffise simplement de rendre un autre titre de gloire à nos ancêtres: celui d'avoir fondé, à Québec en 1657, le **premier parlement de l'Amérique du Nord**. Il faut bien noter cette date «1657», soit cent un ans avant le premier parlement du Canada anglais, celui de la Nouvelle-Écosse en 1758. La date est tellement surprenante que certains professeurs ont cru que ce millénaire représentait une erreur typographique. Mais non, c'est bien exact «1657». Évidemment, il ne s'agit pas ici d'un parlement à l'anglaise avec tous ses rouages modernes, mais l'institution de 1657, malgré son nom de «Conseil», possède réellement l'essence même du régime parlementaire, c'est-à-dire l'élection par le peuple de députés qui votent les lois et règlent la finance du pays. Et c'est exactement ce fut le Conseil de Québec de 1657, un parlement au petit pied, le premier en terre nord américaine.
- C'est alors, en 1644, que Pierre Le Gardeur de Repentigny et Noël Juchereau des Châtelets eurent une première idée de génie, celle de fonder, pour la traite des fourrures, une **compagnie canadienne** qui prendrait le place de la compagnie française et, une seconde idée plus moderne, celle de la fonder avec le capital du voisin en vertu de l'axiome "les affaires, c'est l'argent des autres". Faisant miroiter, devant les yeux éblouis de leurs concitoyens, la perspective de gros profits, les deux promoteurs n'eurent aucune difficulté à trouver des associés.

Source: Une Nouvelle-France inconnue Gustave Lanctôt (1955) (Le texte original a été allégé)

Ainsi en était-il de nos ancêtres : ouverts, audacieux et à l'avant-garde ! Et l'arrêt, soit le document officiel dont il est question dans ce texte, porte la date du 7 mars 1657. La démocratie en Amérique du Nord n'aurait-elle pas fait ses premiers pas à Québec, en Nouvelle-France? C'est l'hypothèse que défend l'historien Gustave Lanctôt.

Vos commentaires seraient appréciés mbeaulieu@ssjb.com

Quelques mois à peine avant son décès en 1988, Félix Leclerc nous a laissé ce texte on ne peut plus d'actualité.

LA LOI 101

Oui, je suis bilingue; Ce n'est pas à l'école primaire que j'ai appris l'anglais mais dans les rues d'Ottawa et à l'âge de 15 ans.

C'est une mauvaise partance pour l'enfant anglais ou français, (suffisante pour l'écoeurer à tout jamais) que de lui inculquer deux langues à l'école primaire. Que chacun baigne dans sa langue maternelle jusqu'à l'âge de 15 ans, s'il veut la bien posséder.

Une langue seconde s'apprend en six mois dans une ville étrangère quand on a l'âge de 17 ans et le goût de la parler. C'est faux des bilingues à 8 ans, ce sont des baragouineux.

La langue, c'est comme un instrument de musique, celui qui les joue tous, les joue mal. Celui qui n'en joue qu'un seul le joue bien.

Nous avions La Loi 101 comme protection et survie.

Où est-elle rendue?

La Loi 101 reconnaissait le français
la seule langue officielle au Québec,
comme la langue américaine est reconnue
la seule langue officielle aux Ètats-Unis,
(ce qui ne les empêche pas d'en parler 5).

La Loi 101 criait aux deux Amériques ce qu'on leur cachait depuis des siècles, qu'une Nouvelle-France existait à leur porte.

La Loi 101 disait à l'univers que les Québécois étaient l'un des deux peuples fondateurs du Canada.

La Loi 101 me faisait marcher librement et partout dans le Québec, comme si j'avais été chez moi.

La Loi 101 disait à l'immigrant arrivant ici en terre d'accueil, que le français était la langue du Québec contrairement à ce que la propagande d'Ottawa leur avait appris avant leur départ, que nous étions tous anglais.

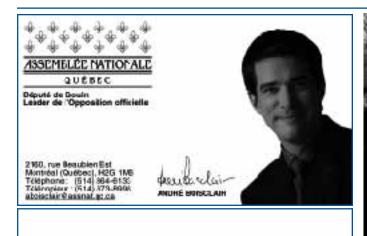
Afficher et parler notre langue à l'usine, à l'école, à la douane, au restaurant, au forum, au magasin, partout, était une affaire entendue et acceptée par la minorité anglaise du Québec, qui avait fini par comprendre qu'enfin décolonisés, nous avions une langue maternelle, et surtout que nous apportions, (parce que différents) une richesse incalculable au Canada entier.

Hélas,

il aura fallu que quelques arrivistes, Canadiens-français de surcroît, vendent pour un plat de lentilles (de votes) notre droit d'aînesse en Amérique.

Est-ce que tout serait à recommencer à cause de quelques magasiniers qui échangent trafiquent vendent trois siècles d'histoire pour quelques heures de pouvoir? ... et la lutte continue, pour un Québec français

Publié possiblement avant son décès, mais plus probablement après,ce texte a été très abondamment distribué par la SSJBM. En hommage à ce texte de même qu'à son auteur,une plaque laminée grand format a été produite. Comme nous n'en retrouvons aucun exemplaire dans la Maison Ludger-Duvernay, nous faisons appel à nos membres pour en retracer au moins un pour nos archives.



Prançois Genéron, Ph. D. AVOCAT

507, PLACE D'ARMES BUREAU 1701 MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA HZY 2008

TÉL.: (514) 845-5545 FAX: (514) 845-7670



Le 11 novembre dernier, la Société commémorait l'Armistice au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. C'était aussi le 60° anniversaire de la libération de l'Italie et le Président général Jean Dorion, qui parle l'italien, a évoqué l'événement en prononçant dans cette langue un passage de son allocution, une attention que le Corriere Italiano a tenu à souligner. Sur notre photographie, nous reconnaissons, outre Jean Dorion, le député fédéral Massimo Pacetti, la Consule générale des États-Unis Bernadette Allen, le députée fédérale Francine Lalonde, le chef du Bloc québécois Gilles Duceppe, Pauline Marois représentant le chef de l'opposition Bernard Landry, le vice-président de l'Assemblée nationale Bill Cusano et la vice-première ministre Monique Gagnon-Tremblay,

Journalssib

représentamt le premier ministre Jean Charest.



Abonnez-vous et prenez part à l'action de la SSJB

Votre abonnement

- vous permet d'être inscrit pendant 6 mois à tous les tirages de la Lotomatique et d'aider au financement de votre section de la SSJB;
- vous donne l'occasion, par le biais de l'option de groupe, de faire connaître la SSJB et ses buts à vos amis, parents et collègues.
- Je désire m'abonner à un groupe formé par la SSJB et j'envoie ci-joint un chèque à l'ordre de la SSJB pour le montant de 20,80 \$ (Indiquer l'adresse de retour).

Informations: (514) 843-8851





Un don ou un legs testamentaire à la Société

Saint-Jean-Baptiste de Montréal nous aidera à poursuivre encore mieux votre combat!

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à madame Sonia Bouchard au (514) 843-8851



Avez les hormages de

Benoît Sauvageau Député de la circonscription de Repertigny

> Bureau de circonscription : 184, rue Notre -Dame, bureau 201 Repentigry, Quésec, J6A 2P9 Téléphone : (450) 581-3896 (450) 581-9958



Bernard Bigras

Rosemont-Petite-Patrie

2105, rue Beaubien Est Montréal (Québec) H2G 1M5



Téléphone : (514) 729-5342 Télécopieur : (514) 729-5875 Site internet: www. bernardbigras.qc.ca





Hôtel du Pariem 1045, rue des Parlementaires Bureau 2.99 Québec (Québec), G1A 1A4 Téléphone: (418) 644-1652 Télécopieur: (418) 646-6641

Bureau de circonceription 2160, Chemin du Tremblay Bureau 200 Longueuii (Québec), J44 1A8 Téléphone: (450) 463:3772 Télécopieur: (450) 463:1527

courriel : pmarois@assnat.gc.ca



Madeleine Dalphond-Guiral

Députée de Laval-Centre Porte-parole du Bloc Québécois en matière de Citovenneté et Immigration et dans le dossier des personnes handicapées

Bureau de comté

2281, boul. Le Corbusier, Laval (Québec) H7S 1Z4 Téléphone : (450) 686-2562 Télécopieur : (450) 686-0450 bloclc@vl.videotron.ca www.bloclc.qc.ca

ACTIVITÉS, ÉVÉNEMENTS

Comité Jean-Martucci pour la défense et la promotion du français Société Saint-Jean Baptiste de Montréal

Vous êtes invité(e) à une rencontre d'information portant sur la Charte de la langue française et la situation du français sur le terrain avec Gérald Paquette, chef du Service des communications de l'Office québécois de la langue française

jeudi le 25 mars 2004

Maison Ludger-Duvernay 82, rue Sherbrooke Ouest Montréal

renseignements (514) 843-8851

CONFÉRENCES

présentées par Gilles Rhéaume

"Le XX^e siècle, le siècle de la prise de conscience québécoise"

Maison Ludger-Duvernay 82, rue Sherbrooke Ouest Montréal, Québec (angle Saint-Urbain, autobus Sherbrooke 24) (métro Saint-Laurent ou Place-des-Arts)

les troisièmes mardis du mois entre 19 heures et 21 heures 30 (période d'échanges avec les participants)

> 20 avril — 18 mai — 15 juin Admission: 8,00 \$ / conférence

Renseignements et réservations: (514) 843-8851

bienvenue62@hotmail.com

Ces entretiens ont pour but de mieux faire connaître certaines des grandes idées qui ont marqué le cheminement du Canada français et du Québec. Monsieur Gilles Rhéaume a puisé autant dans la tradition orale que dans les documents d'archives d'organismes nationalistes tels la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal,

le Mouvement national des québécois, la Ligue d'action nationale, l'Ordre de Jacques-Cartier (La patente).

Conférence 20 avril 2004 — 1939-1945

L'ère des remises en question ou la deuxième guerre mondiale comme tournant majeur de la conscience nationale.

Conférence — 18 mai 2004 — 1946-1960

Le Québec étouffe, ses institutions apparaissent de plus en plus désuètes, ce qui est un prélude aux grands changements.

Conférence — 15 juin 2004 — 1957-1976

La renaissance indépendantiste, moteur de la révolution tranquille. Rupture avec le nationalisme traditionnel. Charles de Gaulle, René Lévesque et le Parti québécois.

Oyez... Oyez...

Les cahiers Québec sont de retour!

Il v a quelques années, certains s'en souviendront. de jeunes souverainistes produisaient le CAHIER QUÉBEC, afin de faire contrepoids aux cahiers Canada qui inondaient alors et inondent encore notre marché.

Aux couleurs bleu et blanc du Québec, ces cahiers d'exercices sont maintenant de retour. Voici donc une belle occasion de faire valoir l'image du Québec auprès des jeunes.

Les Cahiers Québec seront bientôt en vente à notre boutique de la Maison Ludger-Duvernay du 82, rue Sherbrooke Ouest à Montréal. Pour tout autre renseignement,

veuillez vous adresser au (514) 843-8851.

Journal SSJB

Journal trimestriel édité par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal 82, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H2X 1X3 (514) 843-8851, téléc. : (514) 844-6369

Mario Beaulieu

Rédactrice en chef

Odette Poitras

Ont collaboré à ce numéro : Suzanne Lachance Gaston Bergeron Michelle Desjarlais

Courrier des lecteurs : mario.beaulieu6@sympatico.ca

Mise en page:

Dépôt légal : 1er trimestre 2004 Bibliothèque nationale du Québec

Reproduction autorisée avec mention de la source